

ON S'ABONNE : Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, en lui adressant franco un mandat sur a poste. PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE: Un an, 46 fr. Six mois, 9 fr. Trois mois, 5 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS: Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES

25 centimes la ligne

RÉCLAMES

50 centimes la ligne

Les Annonces et Réclames sont reçues à Cahors, au Bureaux du Journal, rue de la Mairie, 6, et au Bureau d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

### CALENDRIER DU LOT.

DAT.	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
8	Dim.	Oculi.		☉ P. L. le 5, à 2 h. 55' du soir.
9	Lundi.	s. Jean.	Bretenoux, Lacapelle-Marival.	☽ D. Q. le 12, à 7 h. 5' du soir.
10	Mardi.	40 martyrs.	Albas, Mauroux, Cajarc, Latronquière, Lissac, St-Céré, St-Chamarand, Souillac, Strenquels.	☉ N. L. le 19, à 2 h. 46' du soir.
11	Mercredi.	s. Eutyme.	Le Vigan.	☽ P. Q. le 27 à 9 h. 7' du mat.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 45 de réclames. Pour six mois, de 42 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

### SERVICE DES POSTES.

DEPART. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin.	Paris, Bordeaux, Toulouse: le midi.	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir.	Brives (Gourdon).	7 h. du m.
	Montauban, Caussade, Toulouse.	7 h. du m.
	Castelnau-Montrastier.	7 h. du m.
10 heures du soir.	Figeac (Albenque, l'Aveyron).	7 h. du m.
	Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque.	6 h. 30 m. du s.
	Cazals, St-Géry.	

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

### A Nos Abonnés.

LA PRESSE FRANÇAISE a fondé, au profit EXCLUSIF de ses Abonnés, une prime d'une richesse et d'une splendeur sans précédent.

Ce sont 6 volumes entièrement inédits, ornés de plus de 1500 admirables gravures, imprimés par MM. Ch. LAHURE et Co sur papier vélin supérieur de la fabrique de Jeand'heurs.

2 volumes : La Révolution française, par M. Jules JANIN. 500 gravures, 400 portraits et 100 tableaux.

1 volume : Les Reines du Monde, par nos PREMIERS ÉCRIVAINS, 150 gravures, portraits, têtes de chapitre, fleurons.

2 volumes : La Russie historique, monumentale et pittoresque, par Piètre ARTAMOF, 450 gravures, types de tous les peuples de la Russie, vues, monuments, etc.

1 volume : Les Galeries publiques de l'Europe, Italie, par M. J.-G. ARMENGAUD. 430 gravures, chefs-d'œuvre des grands maîtres.

Ces 6 volumes, chacun de 400 pages, format royal in-4°, se publient SIMULTANÉMENT, 100 livraisons, sous le titre général de PARTHENON DE L'HISTOIRE.

Il paraît 2 livraisons le 1er de chaque mois, à partir du 1er décembre 1862.

Dans le cas où le chiffre de 100 livraisons serait dépassé, les Abonnés recevront gratis toutes les livraisons qui excéderaient ce nombre.

Le Comité de la Presse française a confié la direction de cette importante publication aux soins et à l'expérience de M. ARMENGAUD, à qui nous devons ces belles éditions si connues et si justement admirées : LES GALERIES PUBLIQUES DE L'EUROPE (ROME), LES TRÉSORS DE L'ART, etc., etc.

Le prix en librairie de chaque livraison du PARTHENON DE L'HISTOIRE est de CINQ FRANCS.

LA PRESSE FRANÇAISE, s'imposant de notables sacrifices, mais jalouse avant tout d'offrir à ses Abonnés un témoignage durable de sympathie, a décidé que le prix de la livraison serait de 2 fr. 25 c. pour les Abonnés, au lieu de 5 fr.

Le Journal du Lot ayant adhéré à cette combinaison pour UN NOMBRE DÉTERMINÉ D'EXEMPLAIRES, adresse aujourd'hui le Prospectus

tus de cette brillante publication à ses Abonnés et les informe que la Souscription sera ouverte dans ses Bureaux à partir de demain.

Les livraisons 1 et 2, sont à la disposition de nos Abonnés; elles comprennent 68 pages de texte, enrichies de 35 superbes gravures, sans compter les lettres ornées.

### Cahors, 4 Mars 1863.

MM. le comte Joachim Murat et Deltheil, nos honorables députés, reçus par l'Empereur, en audience particulière, le lundi, 23 février, ont eu l'honneur de remettre entre les mains de Sa Majesté l'Adresse votée par le Conseil général dans sa dernière session.

Elle était conçue en ces termes :

« SIRE,

» Le Conseil général du Lot, interprète du vœu des populations, vient respectueusement solliciter des bontés de Votre Majesté un faveur dont Elle a daigné leur permettre de concevoir l'espérance, et qu'elles accueilleraient comme la plus précieuse récompense de leur dévouement et de leur fidélité.

» Instruits du projet de voyage qui doit amener, cette année, Votre Majesté dans la Haute-Vienne, nous venons La supplier de comprendre notre département dans l'itinéraire Impérial.

» Moins heureux que tant d'autres, il a jusqu'ici vainement aspiré à cet honneur; et ce pendant, si le patriotisme local ne nous aveugle pas, nous aurions aussi quelques titres à la vivifiante attention de Votre Majesté.

» C'est sur notre territoire, c'est à Uzello-dunum, dont trois de nos communes se disputent le glorieux héritage, que s'est livrée la dernière lutte de l'indépendance de la Caule contre César. Si l'Empereur devenait notre hôte, il aimerait, sans doute, à visiter le théâtre de ce mémorable épisode, et, avec la

chanteur, tant qu'elle en pouvait garder le secret et ne traduire ses rêves par le pinceau que pour elle seule!

« Louise, as-tu du courage? lui demanda un jour la princesse.

— Du courage? Ah! Altesse, Dieu veuille que je n'en possède pas beaucoup trop! Si vous saviez quel ardent courage réside là — elle appuya la main sur son cœur — et combien mon esprit rêve les actions héroïques! ajouta-t-elle en la portant à son front.

— Ordonnez, et vous l'aurez pas en moi le plus mauvais des écuvers.

— Je sais positivement, du moins, que j'aurai le plus beau... Eh bien, voudrais-tu t'habiller pour quelques heures en homme, en page? » Louise rougit.

« Non, Altesse, Mais ne puis-je montrer le courage d'un homme sous mes vêtements de femme? Je réfléchis sérieusement avant de rien faire, et je serais heureuse de vous prouver que je ne suis pas timide.

— Il s'agit d'une course dans la partie méridionale de la ville.

— Seule? »

— Non, avec moi; mais je n'ose sortir à pareille heure sans un homme à mes côtés, et je désire que ma démarche reste un secret. Veux-tu? Tu n'as

» double autorité du Souverain et de l'Histoire, rien, assigner leur valeur à ces prétentions rivales.

» A Rocamadour, dans ce pèlerinage antique, où se sont inclinées tant de Têtes couronnées, notre pieuse Impératrice voudrait sans doute venir chercher un aliment nouveau à ses nobles aspirations.

» Nous La confondrions avec Vous, SIRE, dans nos acclamations; et Vos Majestés, touchées du patriotique élan de nos campagnes, emporteraient, à coup sûr, à défaut des impressions que le faste et la richesse ont pu leur laisser ailleurs, le souvenir du plus loyal attachement et d'une impérissable gratitude.

» Nous sommes, avec respect, SIRE, De Votre Majesté, Les très-humbles, très-obéissants serviteurs et fidèles sujets. Pour le Conseil général, et par délégation: Les Députés du Lot, membres du Bureau, DELTHEIL. — Cte Joachim MURAT.

« P. S. — Nous prenons la liberté de faire passer sous les yeux de l'Empereur un croquis du département et un projet d'itinéraire, qui, dans le cas où Sa Majesté nous honorerait de sa visite, pourraient lui fournir, sur les trois emplacements présumés d'Uzello-dunum, d'utiles indications. »

L'Empereur, sans pouvoir prendre d'engagement formel, a gracieusement répondu à l'invitation dont MM. le Comte Joachim Murat et Deltheil étaient chargés de se faire les organes. Sa Majesté, qui a daigné les retenir assez longtemps, s'est enquis avec sollicitude de toutes les questions qui intéressent notre département. Nos Députés l'en ont entretenu dans les plus grands détails, et se sont retirés pénétrés du bienveillant accueil de notre Souverain et des favorables assurances qu'il leur a été permis d'emporter.

Par lettre, en date du 20 février dernier, le Ministre des Travaux publics a informé M. le Préfet du Lot, que les sommes à dépenser, en 1863, par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans dans le département, ont été arrêtées ainsi qu'il suit: Brives au Lot..... 1,000,000 Massiac à la rivière du Lot.. 6,000,000

pas un homme, c'est vrai; mais, pourvu que tu en portes l'habit, cela suffit. Qu'en dis-tu?

— Ainsi en compagnie de Votre Altesse?

— C'est pour une bonne action. Nous visiterons un vieillard pauvre et souffrant, mais honnête et estimé.

Louise réfléchit un moment.

« Soit, je remplirai votre désir, Altesse; dans quelques minutes, je serai de retour. »

Elle tint parole, et, peu d'instant après, elle rentra dans l'appartement de la princesse en sautant avec la légèreté d'une gazelle.

Le costume de page lui allait à ravir; elle portait parfaitement l'épée et avait l'air assez martial. Le manteau bleu et le chapeau la métamorphosaient complètement, et son assurance ne laissait rien à désirer.

La princesse avait commandé une petite voiture légère, attelée de deux chevaux seulement, et elle quitta le palais sans bruit avec la demoiselle d'honneur. L'équipage traversa rapidement le pont du Nord.

« Tu arrêteras à Timmermanns-Gata, entends-tu, Anderson? »

— Oui, Altesse! » et Anderson arrêta à l'endroit désigné.

En descendant de voiture avec Louise, Sophie-Albertine donna ordre au cocher d'attendre leur retour.

### BULLETIN

Les journaux d'Athènes annoncent la formation d'un nouveau cabinet. Mais le choix du gouvernement provisoire n'a nullement rétabli la confiance dans le pays. Notre correspondance nous apprend qu'une révolution a éclaté le 22 février, à Athènes, et que le ministre Calliga, composé la veille, dans la journée, a été forcé de donner sa démission. Il faut des hommes nouveaux, dit-on de toutes parts. — L'armée et la garde nationale en sont venues à faire le coup de feu. Deux gardes nationaux et quatre soldats de la ligne ont été tués. La position est très-grave, et on ne voit, pour le moment, aucun chef assez populaire pour dominer la situation. Le gouvernement provisoire serait disposé à proclamer une république fédérative dans laquelle seraient comprises les îles Ioniennes.

Dans la chambre des députés de Berlin l'orage qu'a provoqué la politique russe du gouvernement, a éclaté avec une véhémence qui n'a guère d'exemple dans l'histoire parlementaire de la Prusse. Le peuple prussien rejette la convention du 8 février, avec une indignation d'autant plus grande qu'il sent que ses intérêts, sa dignité morale et la liberté constitutionnelle seraient compromis par la politique inaugurée par M. de Bismark.

La résolution relative aux affaires de Pologne a été adoptée à une immense majorité (246 voix contre 57). — Ce vote est trop d'accord avec le sentiment public pour que le cabinet n'en tienne pas compte.

Le dernier orateur entendu dans la discussion qui a précédé ce vote, M. de Sybel, a prononcé des paroles qui resteront et qui doivent empêcher le gouvernement de se compromettre, s'il en est temps encore.

« Jamais, a-t-il dit, on n'a fait d'une manière plus téméraire un jeu des institutions du pays! » Puis, faisant allusion aux dangers au devant desquels le gouvernement se précipitait avec un aveuglement incroyable, il s'est écrié que la

Le moment était venu pour Louise de montrer du courage; cependant ce ne fut pas sans un tremblement intérieur qu'elle offrit son bras à la princesse.

« Quel chemin prenons-nous, Altesse? »

Tandis qu'elle prononçait ces mots, un étranger passa près d'elles.

La princesse pressa la main de sa compagne comme pour l'avertir.

« Pour l'amour de Dieu! ne m'appelle que par mon nom, ou mieux encore par un nom étranger; autrement tu pourrais nous trahir. As-tu vu cet homme qui m'a regardée si effrontément? Je crois qu'il est arrêté là. »

— Ne craignez rien; moi aussi je suis un homme à cette heure, et on ne nous effrayera pas si aisément. Par où? »

— Par là! dit la princesse, indiquant la direction de la Timmermanns-Gata.

— J'ai peut-être été imprudente de sortir si tard, le moindre bruit me fait peur, et je tremble chaque fois qu'il passe quelqu'un. N'entends-tu rien? »

— Non, Altesse.

— Silence! Ne parle pas si haut, et dépêchons-nous, au lieu de causer. Cependant, de crainte de nous égarer, arrêtons-nous ici pour nous orienter un peu; on m'a indigné si exactement l'endroit que je ne puis me tromper. Mais, silence! »

### FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 4 mars 1863.

## VINCENT

Roman historique.

IMITATION LIBRE DU SUÉDOIS

DE

RIDDERSTAD.

1

CHAPITRE 1er

DE RINGSTADHOLM.

Louise Posse, la plus jeune des demoiselles d'honneur de la princesse Sophie-Albertine de Suède, n'avait pas plus de dix-sept ans. Elle était d'une séduisante beauté, et son âme était pleine d'une noble exaltation qu'il n'était pas donné à tous de comprendre. Elle avait un goût et un talent prononcés pour la peinture, qui avait pour elle un charme en-

La reproduction est interdite.

chambre voulait « sauver le pays pour le roi et le roi pour le pays ! »

Ce n'est pas là le langage d'un ennemi ; sera-t-il écouté ?

Les nouvelles de Pologne sont contradictoires : L'engagement à Kutno, que plusieurs dépêches annonçaient avoir duré plus de huit heures, serait de pure invention. Le colonel qu'on disait avoir été tué, remplirait son service auprès du Grand-duc. — D'un autre côté, le succès de Langiewicz à Mologorz, qu'une dépêche de Cracovie vient confirmer, est démenti par une dépêche de Varsovie. Ce que l'on sait aujourd'hui du chef polonais, c'est qu'il opère un mouvement stratégique pour réoccuper Jendrzewow, ville abandonnée par les Russes.

Nous lisons dans le bulletin du Temps :

« La nouvelle de la défaite de Miechow n'a découragé personne ; on est décidé à continuer la lutte, coûte que coûte, et à se faire tuer jusqu'au dernier, plutôt que de déposer les armes. Beaucoup de jeunes gens, des meilleures familles, partent tous les jours.

« Les dépêches de Tenyoburstin, interceptées par les insurgés, sont authentiques ; les bulletins du théâtre de la guerre sont rédigés en polonais et en russe ; ces derniers, encore plus faux que les premiers, ont pour but d'induire en erreur complète la population russe de l'empire. Le pillage et le massacre sont à l'ordre du jour ; l'armée impériale ruine et dévaste le pays en entier. On ne fait rien pour arrêter de semblables horreurs. On engage et on encourage même les soldats au carnage. Deux régiments de cavalerie sont arrivés hier ; on attend toujours des renforts. Le Grand-duc a donné un grand dîner aux officiers de la garde.

L'insurrection augmente à Plock et dans toute la Kujawie. Le gouvernement d'Augustowo est également en pleine insurrection. Wierzbolow est au pouvoir des Polonais.

La discussion sur l'emprunt de 700 millions continue, dans la chambre des députés de Turin. M. Laffarina a déclaré que ses amis et lui voteraient l'emprunt. — Le ministre, s'expliquant sur un point que les précédents orateurs avaient fort débattu, a exprimé cet avis que Turin devait rester la capitale du pays tant qu'on ne pourrait pas avoir Rome.

Le ministère espagnol n'est pas encore formé. Le marquis del Duero est chargé de cette mission.

A. LAYTOU.

### Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Madrid, 1<sup>er</sup> mars.

La combinaison ministérielle, indiquée par la dépêche d'hier, et que les journaux de Madrid ont également annoncée, a échoué. Le marquis del Duero continue ses efforts pour la formation d'un nouveau cabinet. La Gazette de Madrid est muette.

Constantinople, 28 février.

Le Divan a donné son assentiment à la demande de la députation monténégrine tendant à confier à une

Un hennissement presque semblable à un cri retentit à leurs oreilles.

« Je voudrais être de retour au palais ; je sors si rarement que je ne m'imaginai pas que ce quartier désert et cette obscurité me causeraient une telle frayeur.

— Ne vous inquiétez pas, dit Louise. Mon bras n'est pas faible quand il est électrisé par le devoir de vous défendre ! Du reste, la vue de mon épée intimiderait certainement quiconque voudrait nous offenser. Je me sens en excellente disposition, et l'aventure ne me semble pas désagréable. »

Elles marchaient avec précipitation. La princesse apercevait un danger dans la moindre ombre, et très-souvent elles s'arrêtaient, prêtaient l'oreille, et se parlaient à voix basse et puis continuaient leur route.

Sous l'empire de la peur, notre imagination est en proie à mille fantômes qui trompent sans cesse notre raison.

Enfin, Sophie-Albertine ralentit un peu sa marche, et Louise sentit trembler le bras de la princesse.

« Qu'est-ce ? Vous tremblez, Altesse ? La rue est déserte ; que craignez-vous ? »

— Je crains que nous ne nous soyons égarées.

— Égarées ! Comment cela ?

— J'ai eu tort de ne pas me faire accompagner par quelqu'un qui connaît les lieux.

commission locale le règlement des différends relatifs aux frontières.

Le nouveau vice-roi d'Égypte Ismaïl-Pacha a reçu l'investiture avec le rang de grand-vizir. Le sultan a visité hier l'exposition.

Le grand-vizir a renoncé à ses appointements arriérés et futurs. Ismaïl-Pacha a reçu hier la visite des ambassadeurs.

Berlin, 1<sup>er</sup> mars.

Des lettres particulières de Varsovie disent que le gouverneur publie dans le journal militaire exclusivement, des nouvelles du théâtre de la guerre. Ce journal avoue de plus grandes pertes éprouvées par les Russes, et constate que l'insurrection prend tous les jours plus d'extension.

Cracovie, 1<sup>er</sup> mars, 11 h. du matin.

Depuis l'affaire de Mologorz, Langiewicz pressé de tous les côtés par des forces supérieures, se dirige à marches forcées, et en livrant des combats acharnés, du côté de Wolbrom.

Berlin, 1<sup>er</sup> mars.

Varsovie, 1<sup>er</sup> mars : Un supplément du journal officiel le Dziennik, annonce que les bandes commandées par Langiewicz et Jezioranski, ont été complètement battues à Woloszewow et que les troupes ont pris aux insurgés 70 chariots de bagages et 152 chevaux. Langiewicz est blessé et en fuite. Le Dziennik ajoute que les paysans arrêtent les fuyards et qu'ils en ont déjà livré deux cents aux autorités russes.

Le gouvernement de l'Empereur a reçu la réponse officielle du cabinet de Washington à ses dernières ouvertures pour le rétablissement de la paix. Voici le résumé de ce document :

Le ministre des affaires étrangères des États-Unis commence par déclarer que le président a examiné la proposition de la France avec toute la considération due aux souffrances méritées que la guerre civile fait peser sur ce pays comme sur l'Amérique elle-même, et à l'ancienne et sincère amitié qui a inspiré ces conseils ; mais il ne partage pas les impressions sur lesquelles on se fonde pour doter de l'issue de la lutte. Invité par une puissance amie à passer en revue les événements des vingt-et-un derniers mois, il ne voit dans la succession de victoires et de revers que les vicissitudes inséparables de toute entreprise militaire. Les forces fédérales n'ont pas cessé d'avancer vers le but et tiennent étroitement bloqué le territoire des insurgés. Quelles qu'aient été les dissidences de l'opinion sur les personnes, sur les principes à suivre et sur les moyens d'exécution ; les mesures prises par les pouvoirs législatif et exécutif prouvent que la nation a déployé autant d'activité que tout autre Etat placé dans les mêmes circonstances ; ses ressources sont encore abondantes, et son crédit peut faire face à tous les besoins du moment.

Quant à l'idée de nommer des commissaires fédéraux qui se rencontreraient sur un territoire neutre avec ceux des insurgés pour discuter les moyens de concilier les intérêts opposés et s'entendre sur le maintien ou la rupture de l'Union, M. Seward conçoit que, dans son désir bienveillant de voir la paix rétablie, l'Empereur des Français l'ait regardée comme chose praticable. Mais, lors même qu'il serait possible au gouvernement, qui poursuit la répression d'une révolte armée, d'aborder une pareille discussion, il croit qu'une offre pacifique de sa part sur la base de la réédification de l'Union serait rejetée infailliblement par la partie adverse. D'autre part, s'il avait la pensée de consentir à une séparation, il serait certain d'être aux yeux de la nation l'objet de la réprobation universelle. Au lieu d'une négociation dans la forme indiquée, le Congrès, complété par la convocation des sénateurs et des représentants de la portion mécontente de la population, semble avoir un meilleur moyen de discuter les questions en litige,

« Notre Altesse ne voulait confier sa démarche à personne.

— Tu as raison, et cependant...

— Cependant ?...

— Maintenant je ne sais où nous sommes... Je crois, Louise, que nous ferions bien de retourner à notre voiture. Le courage commence à me manquer.

— Comme votre Altesse l'ordonnera ; mais si l'objet de votre visite est important, il serait fâcheux de ne pas exécuter votre dessein, quand peut-être nous touchons au but. Appuyez-vous davantage sur mon bras, Altesse.

— Silence ! on approche ; j'entends des pas...

— Un ouvrier qui revient du travail, sans doute ! Nous lui demanderons notre chemin.

— Qui revient du travail ? Non, il est trop tard ; rangeons-nous dans ce coin jusqu'à ce qu'on nous ait dépassés. »

Un homme passa en effet fort près des deux dames dans l'intention bien évidente de les considérer attentivement ; mais il ne leur adressa pas la parole et disparut bientôt dans la rue la plus voisine.

« Il me semble, Louise, que c'est la même personne qui s'est croisée tantôt avec nous. L'as-tu vue ? — J'ai vu cet homme, mais je ne l'ai pas reconnu ; il est pâle comme un mort. »

Il se fit un moment de silence.

sauf à faire sanctionner ses décisions par une convention nationale qui leur donnerait la force d'une loi organique. (Moniteur.)

### Revue des Journaux.

DÉBATS.

Le journal des Débats contient un article de M. Saint-Marc-Girardin sur la question polonaise :

« En face de tant de résurrections inattendues et toujours saluées par l'Occident avec émotion et avec espoir, écrit ce publiciste, qui pourrait penser en Russie et en Europe, qu'il suffirait d'une dernière victoire pour en finir avec la Pologne. La victoire que les Russes remportent, s'ils la remportent, ne sera pas plus décisive et plus efficace que tant d'autres. La question polonaise est aujourd'hui une question que la force ne peut plus résoudre. La force y a fait tout ce qu'elle sait et tout ce qu'elle peut faire. L'impuissance de la force est prouvée par l'inutilité de ses victoires : Il faut donc essayer d'autre chose, de la justice, par exemple... »

« Il y a deux manières d'accomplir la grande réparation, qui est le vœu de tous les peuples et l'intérêt de tous les cabinets en Europe : par la force ou par la prudence, par l'insurrection ou par la transaction. Mais ce qui est certain, c'est que la question polonaise est entrée dans le cercle des questions qu'il faut résoudre. La Pologne de l'Empereur Nicolas, la Pologne de 1832 n'est plus possible. Qui la remplacera ? La Pologne que voulait en 1815 l'Empereur Alexandre I<sup>er</sup>, ou une Pologne plus indépendante encore et plus conforme à l'ancienne Pologne, moins les abus qui l'ont perdue : telle est la question. »

LE CONSTITUTIONNEL.

Le Constitutionnel publie la note suivante, sous la signature de M. L. Boniface :

« L'Europe de Francfort du 26 janvier, et après elle quelques journaux français ont publié un prétendu rapport adressé à M. le ministre des finances par M. le marquis de Lisle de Sisy, sur l'état financier du royaume d'Italie, sans avoir à rechercher si la reproduction est exacte, ce qui est au moins douteux, nous sommes avertis à déclarer ici que ce ne peut être que par suite d'une indiscrétion des plus coupables que des impressions toutes personnelles exprimées dans une correspondance absolument confidentielle, ont reçu une publicité à laquelle elles n'étaient pas destinées. »

LE NORD.

Le Nord, dans le cours de sa polémique avec M. de Girardin, établit que la question polonaise est incontestablement la plus grave, la plus compliquée, la plus difficile qui se soit imposée aux médiations des hommes d'Etat.

« Doit-on en conclure, ajoute M. de Poggenpohl, qu'il n'y a rien à faire ? Faut-il laisser subsister les causes du déplorable état de choses auquel nous assistons, et qui est une menace incessante pour la paix générale ? Non, assurément. Il faut qu'une transaction sérieuse, combinée par la sagesse et la prévoyance, non par la haine ou par la passion, entourée de toutes les garanties possibles de durée, vienne remédier à un mal endémique qui, c'est notre conviction profonde, ne sera pas de longtemps radicalement guéri, mais dont on peut, dès à présent, atténuer considérablement les dangereuses complications.

« L'intérêt européen, l'intérêt particulier de la Pologne et de la Russie le réclament également. — Et ici, aux sentiments humanitaires de l'Europe viennent s'en joindre d'autres aux-

« Altesse, reprit Louise, c'est la Tavaste-Gata que vous cherchiez ? »

— Oui.

— Eh bien, nous y sommes. Voici le nom de cette rue sur la maison du coin ; vous pouvez le lire vous-même à la lueur du réverbère ; ainsi, avançons.

— Je ne te proposerai plus jamais, Louise, une promenade aussi ridicule que celle-ci. Tu ne peux te faire une idée des craintes que j'ai éprouvées.

Tout en cherchant à relever le courage de la princesse, Louise elle-même éprouvait un trouble inexplicable.

« Pourtant, nous devons approcher de l'endroit. Vois-tu ce réverbère ? A sa droite se trouve justement la porte de la maison que je cherche. Viens ! Et elles y furent bientôt.

Au rez-de-chaussée de la maison où arrivaient la princesse et Louise, on voyait, à gauche de l'entrée, deux petites pièces ; une cuisine, et une misérable chambre à coucher.

L'obscurité régnait dans la première. Dans l'autre brûlait une mince chandelle dont la flamme terne et faible éclairait les objets d'une lueur bleuâtre.

Quelques tisons flambaient dans le poêle, au pied

quels les réclamations en faveur de la Pologne, empruntent une valeur toute particulière, ce sont les sentiments unanimes de la nation russe qui est lasse de se voir insultée chaque jour à l'étranger et de se voir attribuer un caractère oppresseur contre lequel protestent tous ses sentiments les plus libéraux et les plus généreux, de s'entendre enfin reprocher un état de choses dont elle ne peut ni ne veut plus être rendue responsable. »

LE PAYS.

M. Melvil constate dans le Bulletin du Pays, que si M. de Bismark, s'est efforcé d'amoindrir l'importance de la convention de février, il n'a rien dit qui permette de supporter que le cabinet soit disposé à modifier, au moins dans son attitude et dans son langage, la politique actuelle :

« Le Morning-Post, continue M. Melvil, connaissait-il les dispositions du cabinet de Berlin, lorsqu'il a publié son article de ce matin ? Nous l'ignorons, mais nous ne pouvons nous empêcher de remarquer qu'il tient aujourd'hui un langage plus ferme et qu'il prévoit sans trop d'émotion, ce qu'il n'avait pas fait, la possibilité d'un acte quelconque de l'Angleterre ayant pour but de contraindre la Prusse et la Russie à modifier leur conduite à l'égard de la Pologne. »

LE MONDE.

Le Monde fait observer qu'aucun obstacle insurmontable ne s'oppose maintenant au rétablissement de la nationalité polonaise ; puis, il ajoute par l'organe de M. G. de Latour :

« Que la Pologne russe soit affranchie, rendue à elle-même ; qu'elle soit remise en possession de sa liberté religieuse et politique, de son armée, de ses finances et de ses lois : L'Autriche, nous n'en doutons pas, lui permettra de se rapprocher étroitement de la Galicie par des traités douaniers et commerciaux ; alors la nationalité polonaise sera reconstruite de fait, et la Pologne pourra se préparer tranquillement aux éventualités de l'avenir. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

### Chronique locale.

Concours pour l'admission dans la section des commis aux écritures des bureaux de l'intendance militaire.

M. le Ministre de la guerre a décidé que les engagements volontaires et les devancements d'appel seront autorisés pour la section des commis aux écritures des bureaux de l'intendance militaire, créée par le décret du 1<sup>er</sup> décembre 1862.

Les candidats devront subir un examen devant une commission, présidée par un sous-intendant militaire qui leur délivrera, s'il y a lieu, un certificat d'admissibilité, au moyen duquel ils pourront s'engager pour la section, s'ils réunissent, d'ailleurs, les conditions voulues par la loi du 21 mars 1832.

(Le concours, en ce qui concerne la 12<sup>e</sup> division militaire, aura lieu à Toulouse, le 27 mars courant).

Les connaissances exigées sont : 1<sup>o</sup> une bonne écriture courante ; 2<sup>o</sup> l'orthographe et les principes généraux de la grammaire ; 3<sup>o</sup> les quatre règles de l'arithmétique, les fractions ordinaires et décimales, et enfin le système métrique.

Les jeunes gens admis, seront employés dans les bureaux des fonctionnaires de l'intendance, sans être astreints à une autre service militaire. Ils recevront la solde de l'infanterie augmentée d'une prime de travail.

duquel gisaient les débris d'une chaise de bois, dont une partie, sans doute, avait déjà servi à alimenter le feu.

Au milieu de la pièce, une table vacillante et grossière était ornée d'un vieux pot d'étain sans anse et d'une coupe d'assiettes ébréchées.

Des rayons sans livres garnissaient un des murs. Quelques vieilles chansons populaires, imprimées sur papier gris et souillées, composaient la bibliothèque.

Tout au fond se trouvaient un lit de bois, dont l'un des pieds était brisé et remplacé par quelques briques superposées. Là gisait un homme mourant, consumé par la misère et la maladie. Une rougeur brûlante colorait ses joues ; sa respiration était courte et bruyante, sa poitrine se soulevait et retombait avec agitation. Une barbe grisonnante couvrait la partie inférieure de son visage. Ses cheveux en désordre n'avaient pas senti le peigne depuis longtemps. Sa tête, coiffée d'un bonnet de police rapiécé et encore déchiré en plusieurs endroits, reposait sur un coussin de paille.

Une vieille femme était assise au chevet du malade ; quelques fioles de médicaments étaient au pied du lit.

La suite au prochain numéro.

Le cadre comprend des caporaux et des sergents dans la proportion du tiers et du sixième de l'effectif.

C'est parmi les sergents de la section que seront pris la plupart des officiers d'administration des bureaux de l'Intendance militaire. On devra se faire inscrire avant le 15 mars dans les bureaux de M. le Sous-Intendant militaire à Cahors.

Une circulaire du ministre des finances rappelle que, dans l'intérêt du commerce, les négociants sont admis, en vertu de l'ordonnance royale du 11 juin 1842, à remettre au receveur du timbre du chef-lieu du département, tous les papiers-vignettes qu'ils destinent aux effets de commerce, encaissements et lettres de voiture concernant leur commerce ou leur industrie.

Toutes ces formules sont envoyées sans frais à Paris et remises également sans frais après avoir été timbrées à l'atelier-général.

Dimanche matin, une intéressante cérémonie avait lieu à la Cathédrale. Un certain nombre d'élèves des Frères de la Doctrine chrétienne et des sœurs de la Miséricorde s'étaient rendus processionnellement à cette église pour y faire la première Communion. C'était un tableau touchant et gracieux à la fois que la vue de ces jeunes filles et de ces garçons, prosternés devant le grand-autel de l'Adoration, mêlant leurs voix fraîches et pures pour chanter la gloire du Seigneur. M. le curé Maury a fait entendre, à deux reprises, des paroles bien senties, inspirées par la circonstance.

L'Archiconfrérie a contribué par sa présence et ses chants à rehausser l'éclat de cette pieuse cérémonie.

Le soir, ces intéressants enfants se sont encore rendus en procession à la Cathédrale pour y renouveler les promesses du baptême. Deux fois le père Arcène leur a fait entendre la parole divine. Il a dit à ces jeunes cœurs qu'ils sauraient lutter, pendant leur vie, contre bien d'écueils, et leur a indiqué les moyens d'en triompher. Ces touchantes paroles, écoutées avec le plus grand recueillement, porteront leur fruit assurément.

Les listes de souscription pour la Fête de Charité qui doit avoir lieu le 12, se remplissent rapidement.

On s'occupe activement de la décoration de plusieurs chars allégoriques. On prépare de frais et élégants costumes. Enfin, la fête promet d'être très-brillante.

Le sieur Cornut, mennier à Flottes, se rendait, dans la journée du 25 février, à Douelle, pour y décharger du blé.

Arrivé sur la route, dite des Cévennes, le cheval s'emporta et Cornut, précipité sur la voie, eut, dans la chute la jambe gauche cassée.

Il fut aussitôt transporté à l'hospice de Cahors où il reçoit les soins que réclame son état.

On nous écrit de Vayrac :

Depuis près de vingt-cinq ans, dans quelques-unes de nos communes, la culture du Noyer (*Juglans Regia*) a reçu une avantageuse extension, son fruit, qui se ramasse presque sans frais, le peu de soin qu'exige sa conservation, une vente presque toujours facile et assurée, donne, au produit de cet arbre, une préférence marquée aux produits des autres arbres fruitiers, et les propriétaires qui font du noyer l'objet de leur prédilection en retirent un revenu sûr et avantageux.

Cependant la dernière récolte du noyer a été très-médiocre, et, par suite de nos voies de communication, les noix les plus belles ont été exportées à destination lointaine, et les cerneaux ont eu, cette année, un prix variant de 7 fr. 50 c. à 8 fr. 40 c. les 10 kil., et se sont vendus à ces prix à la foire de Vayrac, 2 mars. Le froment s'y est également vendu 22 fr. à 22 fr. 50 c. l'hect.; le seigle, de 12 fr. 20 c. à 13 fr.; le maïs, de 10 fr. 50 c. à 12 francs.

La vente du bétail de toute espèce s'est faite à des prix élevés, avec cet élan, cet entrain, qui caractérise nos foires.

Les lapins de garenne ayant été reconnus essentiellement malfaisants et nuisibles, et leur nombre en faisant, dans certaines contrées, un véritable fléau, il a été décidé entre le garde des sceaux et le ministre de l'intérieur que le colportage et la vente des lapins pourraient être exceptionnellement autorisés dans les départements où cette mesure paraît nécessaire.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 1<sup>er</sup> mars 1863.

9 Versements dont » nouveaux..... 1,320 »  
5 Remboursements dont 4 pour solde. 940 82

TAXE DU PAIN. — 25 octobre 1862.

1<sup>re</sup> qualité 35 c., 2<sup>e</sup> qualité 32 c., 3<sup>e</sup> qualité 29 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862

Bœuf: 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 15°; 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 05°.  
Taureau ou Vache: 1<sup>re</sup> catég., 95°; 2<sup>e</sup> catég., 85°.  
Veau: 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 30°; 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 20°.  
Mouton: 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 25°; 2<sup>e</sup> catégorie 1<sup>er</sup> 15°.  
Pour la chronique locale: A. LAYTOU.

Paris.

3 mars.

Il y a eu dimanche, une messe chantée à la chapelle des Tuileries. M. l'abbé Dauphin a prêché en présence de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice.

— S. A. le Prince Impérial, né le 16 mars 1856, accomplira sa septième année le 16 de ce mois.

— Le texte de la convention prusso-russe est, dit-on, arrivé à Paris: on prétend que, sur la demande de M. le comte de Golty, ce document va être publié dans le *Moniteur*.

— Une pétition en faveur de la Pologne viendra jeudi à l'ordre du jour du sénat. Ce n'est pas celle rédigée par M. Saint-Marc Girardin, laquelle se colporte en ce moment dans Paris pour recueillir des signatures.

— Pour la première quinzaine de mars, le prix du pain est fixé dans Paris, savoir: première qualité, 38 c.; deuxième, 30 c. le kil. C'est une augmentation de 2 c. sur la période précédente.

— A Notre-Dame et à St.-Etienne-du-Mont, à la suite des conférences du P. Félix et de l'abbé Gratry, il a été fait des quêtes pour les Polonais.

— Les souscriptions en faveur de la Pologne ouvertes dans les bureaux du *Siècle*, de la *Patrie* et de l'*Opinion Nationale* ont reçu, hier et aujourd'hui, un grand nombre d'adhésions.

— Mgr Pavy, évêque d'Alger, de passage à Marseille, a prêché dans l'église de Saint-Charles, au profit de l'œuvre de Notre-Dame-d'Afrique.

L'éloquent prélat est arrivé à Paris à la tête de la députation chargée de défendre devant Sa Majesté l'Empereur les intérêts des colons.

— Samedi, à 2 heures a eu lieu la réception de M. le prince Albert de Broglie, élu membre de l'Académie française, en remplacement du R. P. Lacordaire.

Dès 11 heures, les personnes munies de billets stationnaient aux abords de l'Institut, dont les portes ont été ouvertes à une heure.

Le bureau de l'Académie était composé de M. Saint-Marc Girardin, directeur, et de MM. de Sacy, chancelier, et Villemain, secrétaire perpétuel.

Presque tous les membres de l'Institut étaient présents. Nous avons remarqué, entre autres, MM. le duc de Broglie, père du récipiendaire, Thiers, Guizot, de Montalembert, Dupanloup, Duchâtel.

Dans les tribunes, remplies de personnages de distinction, se trouvaient M. de Gutz, ambassadeur de Prusse; M<sup>me</sup> de Budberg, ambassadrice de Russie; M. le général Changarnier et M. le général Fleury.

La séance est ouverte par le discours du nouvel académicien, auquel a répondu M. Saint-Marc-Girardin.

— Une dépêche annonçant les préparatifs qu'on fait au Vatican, pour la réception d'une auguste souveraine, paraît confirmer le bruit relatif au voyage de l'Impératrice et du prince Impérial à Rome.

— M. le contre-amiral Jannin, nommé major-général à Toulon, est parti de Paris pour rallier son poste.

— Une réunion générale des Souscripteurs à la Société immobilière des Boulevards du Temple, pour la constitution de la Société en Société en commandite par actions, aura lieu le 14 mars, à midi, au foyer du théâtre du boulevard du Temple (ancien théâtre Lyrique).

Les porteurs de certificats provisoires devront, pour faire partie de l'assemblée, présenter leurs titres au siège social, au plus tard trois jours avant la réunion.

— Il n'y a absolument rien de vrai dans le bruit d'une tentative d'assassinat, qui aurait été dirigé contre le roi de Prusse, bruit qui a circulé cette après-midi à la Bourse.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères.

(Correspondances Havas et Bayvel).

ITALIE.

Dans la discussion relative à l'emprunt, M. Pérucci a déclaré que le siège de la capitale de l'Italie restera à Turin jusqu'à ce qu'il puisse être à Rome.

— Le Saint-Père n'a pas assisté dimanche matin à la chapelle du Vatican. Il est encore un peu indisposé, sa santé est faible; et ce qui est plus grave que l'affaiblissement physique, c'est la préoccupation où vit S. S.

Depuis quelque temps, Pie IX dit souvent qu'il se fait vieux, qu'il lui reste peu de temps à vivre. Dimanche il répétait à un prélat que 1863 serait peut-être la dernière année de son pontificat, et qu'il lui fallait se préparer plus que jamais à la mort. Aussi donne-t-il pour le moment plus d'importance aux affaires religieuses qu'aux temporelles. On pense néanmoins que ça pourrait bien n'être qu'un état nerveux, une faiblesse passagère. Quoi qu'il en soit, il est des personnages qui s'alarment de cette situation du Saint-Père. Les médecins qui le soignent n'ont pas une très grande réputation: Ces jours passés, le Saint-Père a voulu consulter un médecin allemand. Malgré tout, il ne garde pas le lit: hier, à midi, il a pu se promener dans le jardin, et il ne cesse pas de donner des audiences à ceux qui ont à lui parler d'affaires.

— Tous les journaux se sont occupés de la correspondance diplomatique de M. Odo Russell sur la question romaine. L'offre de l'Angleterre au Pape a été la conséquence des paroles positives de Pie IX au chargé d'affaires anglais. Il faut savoir que le Saint-Père a une grande opinion de la nation anglaise: et que dans ses conversations privées il s'est plu à dire que l'Angleterre est une nation honorable, que dans un cas quelconque il ne craindrait pas de se confier à l'honneur du gouvernement anglais. Cependant les paroles du Saint-Père adressées à M. Odo Russell dans un moment de bonne humeur n'impliquent pas un projet de quitter Rome.

ANGLETERRE.

On lit dans le *Morning-Post*:  
L'Angleterre a adopté la politique de non intervention. L'Angleterre n'est pas intervenue dans les révolutions en Europe et en Amérique; mais dans certaines circonstances le principe de non intervention cesse d'être applicable; il deviendrait un crime si la Russie et la Prusse continuaient leurs procédés envers la Pologne; alors le devoir de l'Angleterre serait d'empêcher un tel crime. C'est aussi le sentiment général à la Chambre des communes.

POLOGNE.

Contrairement à ce que disent les dépêches officielles de Varsovie, des témoins assurent que Langiewicz a repoussé les Russes à Malogorze.  
Tout le gouvernement de Kalisch est en insurrection; les douaniers s'enfuient en Silésie.

On nous communique une lettre de Posen, du 23 février, qui renferme quelques détails sur la situation des diverses parties de la Pologne et principalement de la Lithuanie. Voici le résumé de cette lettre:

« La position est ici toujours à peu près la même. L'exaltation et l'inquiétude augmentent toutefois et beaucoup de personnes quittent la province pour se rapprocher du théâtre des événements.

« Dans le royaume, l'insurrection n'est vaincue sur un point que pour éclater immédiatement sur un autre. Jusqu'à présent les insurgés ne sont parvenus à s'établir solidement nulle part; mais ces échecs sont acceptés par eux comme une conséquence inévitable de l'inégalité des forces et ne découragent personne. Cette persistance est maintenant encore la plus grande force de l'insurrection.

« Nous savons de source sûre que le mouvement a eu son contre-coup en Lithuanie. Des renseignements sur la valeur desquels il ne peut exister aucun doute annoncent que plusieurs soulèvements ont déjà eu lieu dans cette partie de la Pologne. Des rassemblements d'insurgés de 300 à 500 hommes chacun, et commandés par des jeunes gens déterminés, tous de la noblesse, se sont formés dans la plupart des districts des gouvernements de Willan, de Kowno et de Gradno.

« Ces bandes sont trop faibles pour se mesurer avec avantage contre des troupes régulières; mais en restant divisées et éparées sur plusieurs points, elles obligent les Russes à diviser aussi leurs forces. Leur tactique est de harceler l'ennemi, en s'exposant le moins possible à des grandes luttes inégales; mais quand le combat ne peut être évité, les patriotes lithuaniens, comme ceux du royaume, attaquent ou se défendent avec un courage digne de la cause pour laquelle ils ont pris les armes.

« Ils ne songent pas à vaincre et se battent avec la conviction d'une mort presque certaine, mais ils n'en sont pas moins toujours prêts à affronter l'ennemi. Traqués comme des bêtes fauves par des forces dix fois supérieures et bien armées, exposés à toutes les rigueurs de la saison, ils voient néanmoins leurs rangs se grossir tous les jours et de nouvelles bandes se former, afin de protester contre les accusations de tiédeur et d'inaction qui ont été dirigées contre la Lithuanie.

« Les districts où se trouvent les principaux rassemblements d'insurgés sont ceux de Troki, de Swienciany, d'Oszmiany, de Lida, de Bialystok et de Brzesc; mais le mouvement gagne rapidement

dans les autres parties du grand-duché; et si, comme il y a tout lieu de croire, l'insurrection se maintient dans le royaume, ne fût-ce que quelques semaines, toutes la Lithuanie, la Volhynie et la Podolie ne tarderont pas à se soulever.

« Les Russes ont formé, pour poursuivre les insurgés, trois colonnes mobiles sous les ordres des généraux Platkine, Nostitz et Manioukine. Il a réussi à disperser quelques bandes, mais sans arrêter en rien les progrès de l'insurrection.

« Mieroslowski nous est arrivé ici il y a quelques jours et est entré hier dans le royaume. Il a déjà livré un combat où il a dû céder devant des forces supérieures, mais il n'est ni blessé ni pris.»

(Journal des Débats.) F. Camus.

ESPAGNE.

Le marquis del Duero a été chargé de composer un nouveau ministère. Il n'est nullement question du maréchal Narvaez.

Pour extrait: LAYTOU.

Variétés.

BIOGRAPHIE.

Lois de la procédure civile et administrative.

Par MM. G.-L.-J. CARRÉ, ancien doyen de la Faculté de Rennes; CHAUVEAU (Adolphe), professeur de la Faculté de droit de Toulouse.

4<sup>e</sup> édition

Parmi les jurisconsultes de notre temps, les plus dévoués à la science du droit, ne reculent devant aucune fatigue et aucun labeur pour l'éclairer, il faut assurément compter notre honorable collègue de la Faculté de droit de Toulouse, M. Chauveau.

La nouvelle édition qui vient de faire paraître des LOIS SUR LA PROCÉDURE est donc un événement dans la science, d'autant plus important que, malgré le titre d'*édition nouvelle*, il s'agit presque, en réalité, d'un ouvrage nouveau.

Ce ne serait rien apprendre à personne que de parler des immenses services que les nombreuses éditions de ce livre ont rendu à la magistrature, au barreau et à tous les hommes de pratique pour lesquels l'auteur l'avait écrit d'une manière plus spéciale.

Par une étude de chaque jour, en recueillant attentivement toutes les décisions des tribunaux, en les publiant dans le *Journal des Avoués*, avec ses observations et celles des nombreux collaborateurs dont il accueillait et appelait les critiques pour son recueil, en répondant aux nombreuses questions sur lesquelles il était à chaque instant consulté, M. Chauveau s'était trouvé plus à même que quiconque de présenter, je ne dirai pas un tableau complet (les additions énormes de sa nouvelle édition viendraient me donner trop vite un démenti), mais aussi complet que possible, des difficultés qu'on pouvait rencontrer dans l'application du Code de procédure.

C'est avec une sorte d'effroi qu'on découvre le nombre considérable des questions qui ont surgi, qui avaient échappé à la sagacité du législateur, et dont il a bien fallu demander la solution à la doctrine et à la jurisprudence. Aussi l'ouvrage de M. Chauveau s'est-il fait placer dans toutes les bibliothèques, dans celles des hommes de science, qui pourraient vérifier la sûreté de leurs principes en les étudiant jusque dans les derniers détails de l'application; dans celle des praticiens, qui pouvaient y rencontrer toutes préparées les solutions des difficultés qu'ils n'avaient ni le loisir ni quelquefois le pouvoir de résoudre eux-mêmes.

Mais en droit, en procédure surtout, le travail le plus consciencieux ne peut longtemps satisfaire aux exigences légitimes de la science et de la pratique. On peut faire des stations, mais on ne peut guère se flatter de faire un arrêt définitif dans la carrière juridique.

C'est ce que reconnaissait déjà M. Chauveau en 1841, en donnant une nouvelle édition de l'œuvre de M. Carré. Il s'excusait d'avoir été obligé de présenter un livre d'une étendue plus que double de celle du texte primitif. De 1821 à 1840, disait-il, la jurisprudence s'est enrichie de plus de 5,000 arrêts! Des ouvrages du plus haut mérite avaient été publiés! Une loi nouvelle avait complètement transformé la procédure de la saisie immobilière!

Mais vingt ans se sont encore écoulés depuis que M. Chauveau écrivait sa préface, et ni la doctrine ni la jurisprudence ne se sont arrêtées; une loi nouvelle a changé le titre de l'ordre; des lois plus récentes encore ont modifié divers articles du Code de procédure. M. Chauveau a compris qu'il était temps de reprendre la plume et de remanier son œuvre pour l'empêcher de vieillir.

Devait-il refondre tout son travail? — Devait-il se contenter de donner un supplément?

M. Chauveau s'est posé la question: il le déclare dans la préface de cette nouvelle édition, ses préférences d'auteur étaient pour

une refonte générale.

Qu'il nous permette de regretter qu'il n'ait pas suivi ses inspirations d'auteur ! Son œuvre n'eût pas été moins pratique : elle eût été incontestablement plus scientifique !

La science doit être l'expression de la vérité : or, la simplicité et la clarté sont des caractères de la vérité.

N'est-ce pas lui faire tort que de la présenter comme compliquée d'un trop grand nombre de difficultés ? N'est-ce pas effrayer sans motifs suffisants ceux qui veulent l'étudier ? N'y a-t-il pas lieu de faire disparaître les difficultés d'autrefois, dissipés aujourd'hui par le progrès de la doctrine et de la jurisprudence, ou au moins de les réduire à une simple mention ? Maintenir toutes les anciennes discussions, aujourd'hui épuisées, n'est-ce pas trop prêter le flanc aux adversaires de notre Code de procédure qui affectent de n'y voir que des formules surannées, aussi bien qu'à ces novateurs avides de changement que M. Chauveau combat lui-même si énergiquement ?

La fin au prochain numéro.

Faits divers.

Voici une notice assez intéressante sur le mois de mars. Mars était le premier mois de l'année de Romulus ; c'est le premier du printemps. L'antiquité l'avait mis sous la protection de Minerve. Jusqu'à Pépin-le-Bref, tous les ans le chef de la nation passait son armée en revue le 1<sup>er</sup> mars, le lieu de cette revue s'appelait le Champ-de-Mars. Le printemps commencera le 21 de ce mois, à 2 heures 44 minutes du matin ; le même jour et à la même heure, le soleil entrera dans le signe du bélier ; la plus haute marée de ce mois aura lieu le 19. Enfin, tout le monde sait que c'est le 20 mars que paraissent au fameux maronnier des Tuileries les premières feuilles.

Il est mort à Vienne, le 26 février, dans sa 80<sup>e</sup> année, le docteur en théologie, Antoine Guuther, une des gloires de la théologie et de la philosophie catholiques. Il a débuté dans la carrière scientifique par une longue et ardente

polémique en faveur du dogme contre les écoles philosophiques de son temps.

— Nous lisons dans l'Italie du 27 février : « Une belle et noble existence vient de s'éteindre doucement à Turin. M<sup>me</sup> la comtesse de Latour Maubourg, fille cadette du général Lafayette, est morte le 24 février, au milieu de ses petits-fils et de ses parents, qui tous avaient pour elle une affection et un respect sans bornes, récompenses de ses vertus et de la bonté de son cœur. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Les transactions vinicoles sont limitées à l'Entrepôt et à Bercy, aux nécessités de la consommation. Vendeurs et acheteurs se tiennent sur la réserve. Absence d'affaires pour la Belgique et la Grande-Bretagne. En alcools de betterave, on traite de 60 à 61 fr. (l'hect.), mais avec difficulté. Béziers est à 79 fr., Marseille à 78.50. Toujours petites affaires en eaux-de-vie charentaises.

FOIRE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Lundi, 2 Mars 1863.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	868	457	22 <sup>fr</sup> 36	78 k. 240
Maïs.....	425	42	42 <sup>fr</sup> 68	»

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

2 mars 1863.

	Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100 .....	69 80	»	»	» 05
4 1/2 pour 100.....	99	»	»	» 50
3 mars.				
3 pour 100 .....	69 75	»	»	» 05
4 1/2 pour 100.....	99	»	»	» 50
4 mars.				
3 pour 100 .....	70 05	»	»	» 30
4 1/2 pour 100.....	99	»	»	» 50

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 1 mars. Bordaries (Anne), rue Baudus.
- 2 — Besançon (Marie), faubourg Cabessut.
- 3 — Vincent (Rose), rue Mascoutou.

Mariages.

- 28 févr. Delpech (Joseph), cocher, et Amagat (Jeanne), domestique.

Décès.

- Martin (Marc), ancien bijoutier, 83 ans, rue du Château.
- 3 mars. Enfant du sexe féminin, né-mort des époux Birou et Second.
- Viguiar (Marie), sans prof. 71 ans, rue Ste-Barbe.
- 4 — Besançon (Marie), 5 jours, faubourg Cabessut.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

CONTREFAÇONS ET IMITATIONS.

Comme tous les médicaments avantageusement connus, le CHOCOLAT PURGATIF de DESBRIÈRE est contrefait et imité. Il y a des gens, qui, au lieu de donner du *Chocolat Desbrière* lorsqu'on leur en demande, le remplacement par du chocolat acheté à bas prix et dans lequel la *Magnésie* n'est pas toujours pure ou est remplacée par la scammonée, la gomme-gutte, le jalap, le mercure doux, *drastiques violents* qui irritent les *organes digestifs*, causes funestes de nombreuses maladies pour éviter toute fraude, on doit vérifier, en achetant, si chaque boîte porte la signature DESBRIÈRE, et si elle sort bien de la pharmacie rue Lepelletier, 9, à Paris.

LA VOGUE UNIVERSELLE.

Dont jouissent le SIROP et la PÂTE DE NAFÉ de DELANGRENIER, est fondée sur leur puissante efficacité contre les RHUMES, la GRIPPE et les irritations de POITRINE, et sur l'approbation de 50 médecins des hôpitaux de Paris, qui leur ont reconnu une supériorité incontestable sur tous les autres pectoraux.

Crédit foncier de France.

13<sup>e</sup> Tirage des Obligations foncières, 5 0/0.  
Le 13<sup>e</sup> tirage semestriel des Obligations foncières 5 0/0 aura lieu le 23 mars.  
Les obligations sorties seront remboursées au pair.  
44<sup>e</sup> Tirage des Obligations foncières 3 et 4 0/0.  
Le 44<sup>e</sup> tirage trimestriel des Obligations foncières 3 et 4 0/0 aura lieu le 23 mars.  
Le 1<sup>er</sup> numéro sortant gagnera un lot de 100,000 fr.  
Le 2<sup>e</sup> numéro sortant gagnera un lot de 50,000 fr.  
Le 3<sup>e</sup> numéro sortant gagnera un lot de 20,000 fr.  
Total..... 170,000

Les obligations qui sortiront ensuite seront remboursées, les 4 0/0 au pair, et les 3 0/0 avec une prime de 20 0/0.

Dans ce tirage, les titres de 1,000 francs et les promesses ont droit à la totalité du lot ; les titres de 500 fr à la moitié, et les coupures de 100 francs au dixième.

Les tirages des obligations communales 3 et 5 0/0 auront lieu le même jour.

L'abonnement à tous les Journaux se paie partout d'avance. — Les souscripteurs au JOURNAL DU LOT, dont l'abonnement est expiré, sont invités à nous en faire parvenir le montant. Il va être fait traite sur les retardataires. — Les frais de recouvrement seront à leur charge.

PRÉFECTURE DU LOT

Arrondissement de Cahors.

Commune de Soturac.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 45 de la loi du 3 mai 1841.

AVIS.

Par acte passé devant Monsieur le Maire de la commune de Soturac, le sieur Labro (Pierre) a cédé au département pour l'établissement du chemin vicinal ordinaire, numéro 4, de Soturac à Couvert,

Savoir :

- 0 are 60 centiares de bois.
- 3 ares 0 centiare de terre.
- 19 ares 80 centiares de friche
- 10 ares 05 centiares de terre et vigne.
- 4 ares 62 centiares de pré.
- 1 are 50 centiares de terre et vigne.
- 6 ares 30 centiares de terre.
- 2 ares 87 centiares de terre.

Moyennant la somme de mille francs (1,000 fr.)

Cahors, le 28 février 1863.

Le Préfet du Lot,

Chevalier de l'Ordre impérial de la Légion-d'Honneur,

M<sup>le</sup> P. DE FLEURY.

M<sup>gr</sup> J.-J.-D. BARDOU

ÉVÊQUE DE CAHORS

SA VIE ET SA MORT

Avec le portrait de Mgr. : Prix : 60 c.

En vente au Bureau du Journal du Lot, et chez tous les Libraires de Cahors et du département

L'ART DE DÉCOUVRIR LES SOURCES

par M. l'abbé PARAMELLE, 1 vol. in-8<sup>e</sup> de 432 pages, orné de figures, 2<sup>e</sup> édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire.....5 fr.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le sieur André MONTAGNE, liquoriste, à Cahors, a l'honneur de prévenir ses commettants qu'il vient de transférer son Entrepôt de liquides à la Chartrreuse, près l'hôtel des Ambassadeurs.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL de SARRAZIN-MICHEL, d'Als. Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines, etc., etc. 10 fr. le flacon, p<sup>r</sup> 40 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement. Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE RIVIÈRE à Cahors, rue de la Préfecture, n<sup>o</sup> 8 Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable. Lesieur RIVIÈRE se charge d'exécuter toute commande d'ameublement qu'on voudra bien lui faire.

A VENDRE Un costume complet et tout neuf de COMMISSAIRE DE POLICE Habit, Gilet, Pantalon, Chapeau, Echarpe et Epée. S'adresser au Bureau du Journal.

A VENDRE 1<sup>o</sup> Un Billard avec tous ses accessoires, 2<sup>o</sup> GRANDES VITRINES pour magasin, 3<sup>o</sup> UN COMPTOIR EN BOIS DE NOYER S'adresser à M. Bergues, menuisier, rue de la Daurade, à Cahors.

15 années de succès ! RHUMES, TOUX NERVEUSES BRONCHITES ET AUTRES IRRITATIONS DE POITRINE, guéries et prévenues par l'emploi DU SIROP PECTORAL PARÉGORIQUE de Émile MOUSSEYON, ph. à Dijon. Dépôt dans les principales pharmacies.

PÂTE PECTORALE DE REGNAULD AINÉ Rue Caumartin, 45, à Paris DEPUIS 1820 SON EFFICACITÉ L'A RENDU POPULAIRE Contre le RHUME, la GRIPPE, et l'IRRITATION DE POITRINE Un Rapport officiel constate qu'elle ne contient pas d'opium. Toutes les boîtes portent la signature REGNAULD AINÉ. DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

PLUS DE CHEVEUX BLANCS ! L'Eau Indienne, en vogue depuis 25 ans, est reconnue la meilleure pour teindre à la minute, en toutes nuances et pour toujours, les cheveux et la barbe. Prix avec garantie : 6 fr. — Chez E. Testelin, parfumeur, rue Neuvedes-Petits-Champs, 35, à Paris. — Dépôt, à Cahors, chez Vinel, pharmacien.

YEUX ET PAUPIÈRES POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la veuve FARNIER de St-André de Bordeaux. — Un siècle de succès constants. — Convient aux enfants comme aux adultes dans les ophthalmies purulentes et d'Égypte. Autorisée par décret impérial. Dépôt à Cahors, chez Vinel ; à Catus, Cambornac ; à Puy-l'Evêque, Delbreil ; à Gramat, Lafon, Bessières ; à Gourdon ; Cabanès, pharmaciens.

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE Préconisés par tous les Médecins contre la grippe, le catarrhe, la coqueluche et toutes les irritations de poitrine, accueillis avec empressement par tous les malades qui obtiennent de leur emploi un soulagement immédiat à leur souffrance, le Sirop et la Pâte de Berthé ont excité la cupidité des contrefacteurs. Pour mettre un terme à des substitutions blâmables, nous rappelons qu'on évitera toute fraude en exigeant sur chaque produit à la codéine le nom de Berthé et la signature ci-contre. pharmacien lauréat des hôpitaux. Dépôt à la PHARMACIE DU LOUVRE, 451, rue Saint-Honoré, et dans toutes les pharmacies de France et de l'Étranger.

POUDRES ET PASTILLES AMÉRICAINES du docteur PATERSON de New-York (Etats-Unis), toniques, digestives, stomaciques, anti-nerveuses. — La lancette de Londres (21 août 1858), la Gazette des hôpitaux, etc., etc., ont signalé leur supériorité pour la prompte guérison des maux d'estomac, manque d'appétit, aigreurs, spasmes nerveux, digestions laborieuses, gastrites, gastralgies, etc. Prospectus en plusieurs langues. — Exiger la signature de FAYARD, de Lyon, seul propriétaire. — Dépôts principaux : New-York, ph. FOUGERA ; Londres, ph. WILCOX et C<sup>ie</sup>, Oxford Street, 336 ; Paris, ph., rue Palestro, 29 ; à Cahors, VINEL, pharmacien.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU